



DIVISION DE MARSEILLE

Marseille, le 07 juillet 2017

CODEP-MRS-2017-026503

**Monsieur le directeur
Centre CEA de Marcoule
BP 17171
30207 Bagnols-sur-Cèze cedex**

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Installation nucléaire de base 177- DIADEM
Inspection n° INSSN-MRS-2017-0701 du 22/06/2017
Thème : conception, construction, essais

Réf. : [1] Lettre ASN CODEP-MRS-2015-008555 du 5 mars 2015
[2] Lettre ASN CODEP-MRS-2016-006735 du 16 février 2016

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue aux articles L. 596-1 à L. 596-13 du code de l'environnement, une inspection de l'INB 177 a eu lieu le 22 juin 2017 sur le thème « conception, construction, essais ».

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'ASN formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection réalisée le 22 juin 2017 sur l'INB 177 a été consacrée à l'examen de la qualité de la réalisation de l'installation. Les inspecteurs ont effectué une visite du chantier. Ils ont examiné les dossiers de fabrication et de montage des râteliers dans les compartiments de l'alvéole d'entreposage. Ils ont également examiné par sondage le traitement des non conformités.

Au regard des éléments observés, le bilan de l'inspection s'est révélé satisfaisant.

Le chantier DIADEM est propre et bien tenu ; la documentation est correctement gérée ; l'équipe de projet est bien organisée.

Les demandes des lettres de suite des inspections du 18 février 2015 [1] et du 28 janvier 2016 [2] ont été soldées.

L'inspection n'a pas fait l'objet de demandes d'actions correctives mais de demandes de compléments d'informations et d'observations.

A. Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande d'action corrective.

B. Compléments d'information

Évacuation des condensats

Le cuvelage inox réalisé en fond des compartiments de l'alvéole d'entreposage semble présenter de potentielles zones de rétention des condensats, en particulier entre le bord des plaques d'assise des râteliers et le liner, pouvant s'opposer à leur évacuation vers la cuve d'effluents.

B1. Je vous demande d'identifier les potentielles zones de rétention des condensats et de présenter les éventuelles mesures correctives permettant leur évacuation.

Tenue de la structure

Les inspecteurs ont observé lors de la visite du chantier qu'un certain nombre de linteaux comportaient des trémies en nombre et taille importants laissant peu de place aux armatures longitudinales. Cela concerne en particulier le linteau du voile VD1 au niveau -4 m. Dans la modélisation de l'ouvrage utilisée pour les calculs de dimensionnement et de vérification des structures, le linteau du voile VD1 modélisé (maillage plein) semble présenter un écart par rapport au linteau réalisé ce qui pourrait modifier localement le comportement de l'ouvrage.

B2. Je vous demande de justifier l'écart entre la réalisation du linteau dans le voile VD1 au niveau -4 m et sa modélisation ainsi que d'identifier et traiter les écarts pour les linteaux présentant des caractéristiques similaires.

C. Observations

Protections biologiques de la cellule blindée

Sur le chantier de la cellule blindée, les inspecteurs ont sondé le béton auto-plaçant coulé dans les encadrements des hublots et s'interrogent sur l'efficacité de la protection biologique qui en résulte.

C1. Il conviendra de vérifier, lors des essais, l'efficacité de la protection biologique au niveau des encadrements des hublots de la cellule blindée.

Réaction au feu des gaines en acier noir peintes

Lors de la visite, les inspecteurs ont constaté que les gaines de ventilation en acier noir étaient peintes.

C2. Je vous demande de fournir le PV de réaction au feu des gaines de ventilation peintes.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui, sauf mention contraire, n'excédera pas 2 mois. Je vous demande d'identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, une échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**L'adjoint au chef de la division de Marseille de
l'Autorité de sûreté nucléaire
Signé par
Pierre JUAN**

